

DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

ETABLISSEMENT :

NOM – Prénom de l'élève :

Classe fréquentée :

A la rentrée **2016-2017**, votre enfant est susceptible d'être scolarisé en lycée ou en lycée professionnel.

La notice d'information ci-jointe vous permettra d'apprécier votre droit à bourse en fonction du barème national. Vous pouvez, par ailleurs, accéder au simulateur depuis l'adresse : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee.

⚠ **ATTENTION** : un dossier doit être déposé dès à présent **MEME** si vous ne connaissez pas l'affectation de votre enfant à la prochaine rentrée scolaire et **MEME** si vous percevez actuellement une bourse de collège.

Si vous souhaitez faire une demande de bourse, vous devez retirer au secrétariat :

- 1 dossier de demande de bourse

Je demande un dossier OUI NON

Date : _____

Lu et pris connaissance

Signature des parents

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Cet imprimé doit être retourné au Secrétariat des élèves avant le 8 Avril 2016

► La date limite de la campagne de bourse de lycée pour la **rentrée 2016** est fixée au 30 juin 2016. Toutefois, compte tenu de la date de début de campagne, les familles dont les dossiers déposés **avant le 9 juin** recevront une réponse avant la fin de l'année scolaire.

Ceux déposés entre le **10 et le 30 juin** ne recevront une réponse qu'à la rentrée scolaire.



Nous sommes là pour vous aider



N° 51593#04

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2016-2017

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2015 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2014 à ne pas dépasser	17 678 €	19 037 €	21 756 €	25 156 €	28 556 €	32 636 €	36 715 €	40 795 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne